
JOURNAL GÉNÉRAL

D E F R A N C E .

Du Mercredi 13 Juin 1792.

NOUVELLES.

Offenbourg, ce 6 juin.

HIER, vers midi, quatre cavaliers Autrichiens ont passé par cette ville, conduisant M. Schery, clubiste renommé et membre du département à Strasbourg. Il a été arrêté à deux lieues d'ici, parce qu'il prêchoit aux paysans le *saint devoir* et l'amour de la constitution Française. On a saisi sur lui plusieurs papiers incendiaires qui prouvent qu'il est martyr de son zèle pour la propagande.

Ces messieurs ne sont pas heureux dans leur mission. Un autre propagandiste, citoyen de Kell, et depuis long-temps commissaire du club de Strasbourg, a été aussi arrêté et conduit par deux dragons à Phribourg.

Cette arrestation cause la plus grande sensation dans Strasbourg, et M. Dietrich, maire de ce cette ville, a envoyé un trompette à M. de Bolza, commandant dans l'Ortenau, pour réclamer ces prisonniers, ou du moins les recommander. Aujourd'hui 6, on a renvoyé un trompette à Strasbourg, porter la réponse. Il y a été fort bien accueilli, ce qui a étonné; car on s'est malheureusement fait une telle idée des Français, depuis le massacre de Lille, qu'on a peine à croire qu'un ennemi, sous quel titre qu'il leur soit envoyé, en reviendra sain et sauve.

Extrait d'une lettre de Bâle, du 4 juin.
 Nous avons été fort étonnés ici d'apprendre dans tous les journaux patriotiques, que le château de l'évêque de Porentrui avoit été incendié, les gardiens mis en fuite, etc., et d'autres contes aussi misérables. Peut-

être ces journaux veulent-ils insinuer aux habitans de Porentrui ce qu'ils devroient faire; mais je puis vous assurer que ces bons gens ne sont pas encore mûrs pour cela. Le château de l'évêque de Porentrui n'a été ni incendié, ni pillé, que dans les feuilles patriotiques, qui sans doute ne rétabliront pas plus ce fait que tous les autres mensonges dont elles sont remplies.

Vos troupes vont bientôt être délogées du pays. Voici l'article *décrété* à ce sujet par la diète générale des cantons à Frawenfeld. « Le pays de Porentrui ne sera pas seulement compris dans les cordons que les troupes de Suisse formeront sur les frontières de la France, mais il sera occupé par ces mêmes troupes, et les Français seront obligés de se retirer de cette partie de l'empire Germanique. »

Extrait d'une lettre de Mayence, du 1^{er} juin.

C'est le 15 de ce mois que doit s'ouvrir la diète de l'élection de l'empereur à Francfort. M. de Villars, envoyé de France à notre cour électorale, prit la parole le jour de son audience et dit: « Envoyé de la nation Française et du roi constitutionnel des Français, la nation ne cherche que l'amitié de l'Empire. Elle a déclaré la guerre au roi de Hongrie et de Bohême, sans avoir jamais eu l'intention de la déclarer à l'empire. La nation Française a déclaré solennellement ne vouloir point faire de conquêtes. Elle ne tentera donc point de pénétrer sur le territoire de l'empire Germanique. » Son altesse électorale répondit à M. de Villars: « La nation Française a sans doute décrété que le pays de Porentrui n'appartenoit plus à l'Empire; car sans cela elle n'y auroit pas fait une invasion, elle ne l'eût pas fait oc-

cuper par ses troupes. D'un autre côté, la conquête d'Avignon, etc. ?... » Son altesse électorale développa ses idées à ce sujet et se retira aussitôt. M. de Villars s'ennuie sans doute, car il ne reçoit de visites de personne.

M. le coadjuteur baron de Tralberg est parti pour se rendre à son gouvernement à Erfurt, où le roi de Prusse arrivera vers la fin de juin. Ce monarque en repartira bientôt pour se rendre à Coblenz, où il est attendu au plus tard dans les douze premiers jours de juillet. Le duc de Brunswick y arrivera le 4 juillet.

Vienne, 30 mai. Un courrier de Turin ayant apporté ici la ratification du traité par lequel la cour de Sardaigne accède à l'alliance entre la Prusse et l'Autriche, relativement aux affaires de France, les mesures se prennent actuellement pour faire agir de concert les troupes de Piémont et de la Lombardie Autrichienne.

L'armée que notre cour donne au roi de Sardaigne est composée de sept bataillons d'infanterie et deux divisions de cavalerie avec deux compagnies d'artillerie. Toutes ces troupes formeront un corps de dix mille hommes, et arriveront à leur destination vers la fin de juin. Elles resteront à la solde de notre roi; mais le roi de Sardaigne doit fournir le pain et les autres denrées.

De Coblenz, 3 juin. Chaque jour apporte les nouvelles les plus heureuses. Le roi de Prusse vient d'envoyer deux millions aux princes, et s'oblige en outre de leur payer 400 mille francs par mois pour la solde des régimens qui passent sous leurs drapeaux. Afin d'avoir une entrevue avec le roi de Hongrie qui sera certainement empereur dans le courant de juillet, sa majesté Prussienne a cru devoir reculer de quelques jours son arrivée à Coblenz.

Le duc de Brunswick sera nommé généralissime de toutes les troupes des puissances coalisées. On nous fait toujours espérer que dix-huit mille Russes seront sur les bords du Rhin pour les premiers jours du mois d'août. Les évènements ne vont pas au gré de l'impatience de plusieurs personnes; mais ont veut déployer tout d'un coup des forces si importantes, si formidables, qu'on ne puisse même pas avoir l'idée de pouvoir y résister.

Bruzelles, le 8 juin. On prend ici toutes

les précautions nécessaires pour le maintien de la sûreté et de la tranquillité intérieure. La police veille par-tout avec une vigilance infatigable. Dans la nuit du 2 au 3 de ce mois, on a arrêté une quarantaine de gens suspects et sans aveu. L'on nous fait espérer que dans le courant de juillet nous verrons notre auguste souverain. Sa présence dissipera les difficultés qui pourroient troubler l'union et l'harmonie qui, en dépit des factieux, regneront entre les Belges et le chef de la maison d'Autriche.

J A C O B I N S.

Suite des sottises extraordinaires du 7 juin 1792.

M. Carra veut les 20,000 hommes: on vous enverra, dit-il, les meilleurs patriotes, et cette armée seroit au besoin, je ne voulois pas le dire, le noyau autour duquel se ralleroient les bons citoyens (murmures) M. Manuel: M. Carra est accoutumé à donner de belles espérances, il ne faut pas lui ôter ce plaisir-là. M. Manuel annonce qu'il poursuit le citoyen qui a fait l'acquisition du terrain des jacobins, parce qu'il craint que ce terrain ne tombe entre les mains des aristocrates: il engage ses bons frères à le seconder, M. Manuel, le bon monsieur Manuel dénonce tant qu'il peut, et les prêtres qui font des processions contre son avis, et la garde nationale qui les a escortés en armes, et le curé de Saint-Paul et celui de Saint-Severin, qui l'a fait insulter (lui, bon Manuel), devant un café, par un de ses sacristains, en disant: *voilà le traître qui défend les processions.* (Indignation générale: oh oh! ah ah! comment! il a dit ça! voyez-vous ces chiens de prêtres! le meilleur n'en vaut rien!)

Là-dessus plusieurs membres se plaignent: et moi, j'ai été battu!... moi aussi, j'ai été rossé à telle procession. Le président poursuit: laissez-vous toujours condamner par contumace: nous verrons après..... Il vaudroit mieux ne pas avoir de garde nationale, si elle ne veut pas obéir.

On dénonce, on dénonce, on dénonce, on dénonce..... C'est un prêtre qui avoit un parapluie sous le bras; c'est un officier qui a quitté son poste pour aller à la procession; c'est M. Buop qui fait arrêter la nation. On a commis un attentat contre M. Legendre: M. Hébert, excellent patriote, est arrêté: un sapeur de Bonne-Nouvelle, M. Rochet, est aussi enfermé: on a même

tenté de l'empoisonner ! . . . et tout cela parce que ces bonnes gens manifestent leur opinion sur Lafayette ! . . . C'est épouvantable !

La séance du 8 a jeté un grand jour sur le projet de mortifier la garde nationale parisienne (ou peut être pis ! . . .) au moyen du camp de 20,000 hommes qui va marcher vers Paris. M. Robertspierre a vu des dangers dans la formation de ce camp ; mais MM. Tallien, Fabre d'Eglantine et Saint-André ont prouvé qu'il étoit important de *reprimer l'insolence* de plusieurs gardes nationaux de Paris, qui ont osé insulter, jusques dans leurs fonctions, les magistrats du peuple, et qui viennent de leur désobéir formellement, en assistant, en armes, à des processions . . . On va rédiger une adresse à l'assemblée nationale, pour lui développer les inconvéniens et les avantages du projet de M. Servan, qu'elle a adopté . . . Où marchons-nous à grands pas ? . . . On tremble de voir les suites des maux qui nous assiègent.

Paris, 12 Juin.

Les journalistes patriotes, et notamment M. Brissot, se déchainent avec une audace révoltante contre les gardes nationaux qui ont accompagné le St. Sacrement, et qui ont fait rentrer dans l'ordre des misérables qui avoient pris à tâche d'insulter à la piété des fidèles.

— M. Fourcade, fédéré de Pau, auteur des adresses lues à l'assemblée par quelques habitans du faubourg Saint-Antoine, a fait une longue complainte sur les coups de canne et les coups de pieds qu'il a reçus, parce qu'il avoit refusé, avec opiniâtreté, il est vrai, d'ôter son chapeau au moment où le St. Sacrement passoit.

— M. Pétion a fait afficher une lettre explicative du premier arrêté de la municipalité ; mais elle n'a produit aucun effet. Un épicier de la rue Saint-André-des-Arts ayant refusé de tendre devant sa maison, a manqué être victime de son entêtement ; il a été assez heureux pour s'évader, au moment où on le cherchoit. On veut donc, s'écrioit le peuple, on veut donc se jouer impunément aujourd'hui de Dieu et des hommes.

— Quoique quelques députations soldées viennent applaudir, à la barre de l'assemblée, au décret qui ordonne la formation d'un camp sous les murs de Paris, un cri unanime s'élève contre cette effrayante mesure. Il est constant que le roi, soutenu par la garde nationale, et fort de l'opinion de

la majorité des citoyens honnêtes, frappera de nullité ce décret, dont le moindre vice est d'être inconstitutionnel, d'après la forme selon laquelle il a été provoqué.

— Il paroît que Louis XVI, ce monarque dont les malheurs pouvoient seuls égaler les vertus, montre d'autant plus de courage que sa captivité devient plus étroite, et ses chaînes plus pesantes. On assure, et la bonté de son cœur ne nous permettroit pas d'en douter, s'il n'étoit sous le couteau des assassins, on assure qu'il a apposé son *veto* à la mesure inique, épouvantable, qui met à la merci de quelques scélérats l'existence de ces hommes respectables, qui, au milieu des persécutions atroces qu'ils éprouvent, refusent de prêter un serment que rejettent également l'honneur et la conscience.

— On est, à Paris, dans la plus vive impatience d'apprendre des nouvelles de l'armée. Tout le camp de Fumars, comme nous l'avons dit, s'est ébranlé dans la nuit du samedi au dimanche. L'armée et le quartier général ont dû camper le 10 à Saint-Amand, à une égale distance à peu près de Valenciennes et de Tournay. L'armée de M. Lafayette est plus près de Mons. Il y a, dit-on, un plan d'invasion générale, en marchant à la fois sur Gand et sur Bruxelles. Nous ne prophétiserons point la prise de Mons, ou la défaite de nos troupes ; mais nous serons instruits des événemens, d'une manière également sûre et prompte, et nos lecteurs peuvent compter sur-tout sur la vérité des détails.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du lundi soir 11 juin 1792.

Dans la séance de la veille, le ministre de la marine a annoncé que la peste ravageoit les côtes d'Afrique, et qu'il avoit pris les moyens les plus efficaces pour garantir nos ports de cet horrible fléau, le seul qui nous manque, comme on l'a remarqué.

Les officiers de l'armée du Rhin se plaignent de la perte énorme qu'ils font sur les assignats.

Un prêtre, avec une femme, qu'il dit être son épouse, vient, pour prix de sa honte, recueillir des applaudissemens.

Des pétitionnaires viennent dénoncer leurs officiers, parce qu'ils leurs ont présenté à signer l'adresse qu'on a lue hier dans le journal.

Encore un concert : les invalides apportent un don patriotique , et défilent au bruit des tambours et des applaudissemens. M. Reboul propose de dépouiller l'or , l'argent et tous les métaux , de leur propriété *monétaire* , et de les réduire à la simple condition des autres marchandises.

Dans la séance de lundi , plusieurs personnes retractent , à la barre , la signature qu'elles avoient donnée pour la pétition dont nous avons parlé.

Le colonel et six officiers du régiment de Neustrie , en garnison à Lyon , ont donné leur démission.

Un habitant du district d'Aurillac est admis à la barre ; il dit qu'il espère voir finir les troubles qui ont agité cette contrée , puisque le souverain (le peuple) a le droit de prendre le glaive et de se venger. . . . Il est interrompu par des murmures , et , sur la motion de M. Gossuin , on se contente de passer à l'ordre du jour.

L'ex-chevalier , aujourd'hui M^{lle}. d'Eon , demande à marcher à la tête d'une légion contre les ennemis de l'état. — Renvoyé au comité militaire.

M. Carnot propose , au nom du comité militaire , un projet de décret pour armer promptement les habitans des frontières. — Ajourné , sur la motion de M. Cambon.

Séance du mardi 12 juin.

M. Merlin le constituant , persuadé que le nouvel ordre judiciaire est complètement defectueux , malgré l'éloge qu'en a fait M. Thouret , fait passer au corps législatif un nouveau plan que quelques membres , pleins de confiance dans les lumières de M. Merlin , veulent dicter presque sur-le-champ. On passe fort sagement à l'ordre du jour.

Des dépêches de M. Blanchelande , gouverneur de Saint-Domingue , annoncent que la colonie est toujours en proie aux maux affreux qu'enfante la guerre civile.

M. de la Morlière , un des chefs de l'armée du Rhin , donne des détails sur l'insurrection de deux bataillons de volontaires , insurrection qui a causé des désordres affligeans à Neuf-Brissac. Renvoyé au comité militaire.

M. Clavière annonce que la fabrication de la monnoie de cloches , est de 10 millions

778 mille livres. — Des pétitionnaires *approuvent* le décret sur le rassemblement de 20 mille hommes. Quelques-uns du faubourg Saint-Antoine font un discours incendiaire , et sont interrompus.

Des officiers du régiment ci-devant de Bourbon ont passé chez l'ennemi , et ont emporté leurs drapeaux. — Renvoyé au pouvoir exécutif.

M. Delsaux se plaint de la municipalité de Paris ; elle ne punit pas les scélérats qui crivent hautement , dans les Tuileries , qu'il faut massacrer le roi. Je l'ai entendu moi-même , dit-il. Marat , continue M. Desault , Marat paroît toujours , et diffame l'assemblée et les généraux.

La discussion sur les droits féodaux étoit à l'ordre du jour. M. Dency a réfuté victorieusement M. Mailhe et le rapporteur du comité féodal.

Son discours sera imprimé.

M. François , de Nantes , a été nommé hier président. On a proclamé le résultat du scrutin , pour l'élection d'un vice-président. Sur 427 votans M. Girardin a obtenu 206 suffrages , et M. Lacroix 204. On s'est plaint que plus de 50 billets étoient écrits de la même main ; il a été ordonné que le fait seroit vérifié.

Le ministre de la justice avoit été mandé pour rendre compte des poursuites dirigées contre Marat. Le ministre a gémi des abus qu'enfantoit la licence de la presse ; il a rapporté les lettres qu'il avoit écrites à l'accusateur public , et aux commisaires du roi près les tribunaux.

M. Bigot a demandé que le comité de législation fût chargé de faire , sous trois jours un rapport sur les moyens de mettre à exécution les lois repressives des abus de la presse. Cette proposition a été décrétée. C'est par là que s'est terminée cette séance , qui ne présente , ainsi que les précédentes , que des détails affligeans ou dénués d'intérêt.

S P E C T A C L E S.

Du 11 juin.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. *Alceste* , op. ; et *Psyché* , ball.

THÉÂTRE DE LA NATION. *Tartufe* ; et *la Gageure*.